

RÉMUNÉRATION DES ALTERNANTS AU 1^{ER} JANVIER 2020

→ A noter que le choix du type de contrat est effectué par l'entreprise en fonction de ses besoins.



RÉMUNÉRATION SOUS **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

BTS GPME • BTS NDRC • BTS MCO • BTS OL

SMIC HORAIRE AU 01/01/20	HEURES MENSUELLES TRAVAILLÉES	TAUX	BRUT TEMPS PLEIN	SALAIRE BRUT MENSUEL APPRENTI* (sauf exception)	
10.15€	151.667	27%	1539.42€	415.64€	16-17 ans 1ère année de contrat
		39%		600.37€	16-17 ans 2ème année de contrat
		43%		661.95€	18-20 ans 1ère année de contrat
		51%		785.10€	18-20 ans 2ème année de contrat
		53%		815.89€	21-25 ans 1ère année de contrat
		61%		939.05€	21-25 ans 2ème année de contrat

*Cumulable avec différentes aides (prime d'activité, allocations logement, aides Action Logement, **aides aux apprentis** : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)
Selon dispositions légales.



RÉMUNÉRATION SOUS **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

BTS MCO

SMIC HORAIRE AU 01/01/20	HEURES MENSUELLES TRAVAILLÉES	TAUX	BRUT TEMPS PLEIN	SALAIRE BRUT MENSUEL APPRENTI* (sauf exception)	
10.15€	151.667	55%	1539.42€	846.68€	-21 ans BAC Général
		70%		1077.59€	21 / 26 ans BAC Général
		65%		1000.62€	-21 ans BAC Pro ou Techno
		80%		1231.54€	21 / 26 ans BAC Pro ou Techno

*Cumulable avec différentes aides (prime d'activité, allocations logement, aides Action Logement, **aides aux apprentis** : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)
Selon dispositions légales.